

Arrêté n° 2023.00058

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-GENIS-POUILLY

VU les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R.412-30, R. 4110-028, R 417-10 du Code de la Route,

CONSIDERANT que des travaux en alimentation électrique pour le compte du SIEA seront effectués – **Avenue François Mitterrand** - par la société SBTP – *36 Avenue Arsène d'Arsonval – 01088 BOURG EN BRESSE* – sur la période allant du **27 Février au 10 Mars 2023**. **Sur cette période la durée des travaux est de 3 jours avec une niche ouverte minimum de 8 jours**

Et il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE :

Article 1er : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier Avenue François Mitterrand **sur la seule période de la durée des travaux qui sera de 3 jours.**

Article 2 : La vitesse sera limitée durant cette période à 30 km/h sur 50m de part et d'autre des travaux. La circulation sera alternée manuellement.

Article 3 : La signalisation réglementaire appropriée sera mise en place pour informer les usagers des dispositions du précédent arrêté. Elle sera assurée par l'entreprise chargée des travaux

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification de la décision, devant le Tribunal Administratif de Lyon, sans avocat sur le portail Télérecours Citoyen www.telerecours.fr ou auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lyon, Palais des Juridictions administratives, 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03.

Article 6 : Le Directeur Général des Services de la Mairie, Le Chef de poste de la Police Municipale et Le Directeur des Services Techniques Municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Genis-Pouilly,

Fait à SAINT GENIS POUILLY,
Le 23 février 2023

Le Maire,

Hubert BERTRAND

